

tiennent cette charge. — Requesens craint fort que la vieille infanterie espagnole ne fasse comme les autres. — Les hauts et bas Allemands et les Wallons étant en Hollande n'attendent, pour quitter ce pays, que l'exemple des Espagnols qui viennent de se mutiner. — Jusqu'ici le grand commandeur a maintenu les autres Allemands qui sont en Brabant, en Gueldre, en Overyssele et en Flandre, en leur faisant donner un secours le 1^{er} de chaque mois : mais, dans le mois actuel, il n'a pu rien faire pour eux, et déjà l'on est au 18; aussi craint-il quelques grands désordres de leur part. Ceux de Maestricht leur en ont donné le signal, en mettant à contribution cette ville et les villages voisins. — Il y a à Bruxelles des députés de toutes les provinces et de tous les endroits particuliers où sont logés des gens de guerre : tous protestent, en des termes d'une liberté extrême (1), qu'ils ne peuvent entretenir ceux-ci plus longtemps. — Les autres colonels allemands proclament, de leur côté, qu'il leur est impossible de maintenir la discipline parmi leurs troupes. Quelques-uns ont déclaré aux capitaines sous leurs ordres qu'ils ne devaient plus les regarder comme leurs chefs, et que c'était à eux de chercher à se faire payer. — On dit publiquement que les troupes de toutes les nations s'entendent pour demander ensemble leur solde, abandonner les quartiers et les garnisons qu'elles occupent, et venir se mettre dans Anvers : ce qui amènerait bientôt la fin de tout (2). — On a parlé, depuis longtemps, d'un soulèvement général du pays, fatigué des charges qui l'accablent; on en parle chaque jour davantage et avec plus d'impudence (3). — Les choses en sont arrivées à ce point qu'une vieille compagnie allemande, qui sert de garde au grand commandeur, et à laquelle, depuis sa prise de possession du gouvernement, il n'a jamais manqué de faire compter 1,000 écus de secours par mois, se montre elle-même insubordonnée. — Requesens ne voit pas de moyen de se procurer un seul réal, les Espagnols en Brabant et en Flandre commettant plus de désordres que jamais, et les facultés des marchands d'Anvers étant épuisées; il a néanmoins envoyé dans cette ville Gerónimo de Roda et écrit à tous les marchands, afin d'exciter leur zèle. — Chaque instant augmente

(1) *Protestando.... con palabras harto libres.*

(2) *Con qué se acabaria bien presto todo.*

(3) *Tambien anda la misma plática, muchos días ha, y cresce cada día con harta continuacion y desvergüenza, de que ha de haver nuevo levantamiento de todo el país; no pudiendo sufrir la carga.*

l'espoir qu'ont les rebelles de pervertir ceux qui ne le sont pas; et tous le sont, en ce qui concerne le désir de voir les étrangers, les Espagnols surtout, hors du pays, et le gouvernement remis entre les mains des naturels (1).

Des personnes qu'il avait mandées, ainsi qu'il l'écrivit au Roi, pour conférer avec elles sur les remèdes à apporter aux maux présents, sont venus les évêques, à l'exception de celui de Saint-Omer, qui s'est excusé sur son grand âge et son peu de santé, et les gouverneurs des provinces; mais le président de Hollande et le chancelier de Gueldre (2), qui étaient les plus nécessaires, ont allégué leur pauvreté et d'autres raisons que Requesens n'a pas voulu admettre; il leur a donc écrit de nouveau, pour leur ordonner de venir (3). Selon l'avis du conseil d'État, on les attendra, avant de faire aucune proposition aux autres. — Le grand commandeur ne saurait donner au Roi une idée de ce qu'il souffre dans ses rapports avec le conseil : chaque jour on lui met devant les yeux deux cents plaintes ou demandes auxquelles il lui est impossible de

(1) *Y cada hora crescen las esperanzas que los rebeldes tienen de pervertir á los que no lo son, y no hay hombre en el país que no lo sea, en cuanto á desear ver los forasteros, especialmente los Espanoles, fuera dél, y puesto el gobierno en sus manos.*

(2) Corneille Suys, président du conseil de Hollande, dans sa réponse datée d'Utrecht, le 7 novembre, alléguait d'abord que la lettre du gouverneur général lui était parvenue trop tard, « Et outre ce, — ajoutait-il — comme suis sur mon eage, et passe bien avant les soixante ans, ne m'oseroie mettre en chemin, pour le présent tant dangereux partout, sans bon convoy : à quoi, et pour faire ledict voyage, me faudroit aussy de l'argent, dont suys à présent moins pourveu que de ma vie, non aiant en trois ans receu, ny de mes biens patrimoniaux (qui en partie sont bruslez et gastez par les rebelles, et ce que peult rester est aussi par eux receu, et se receoit journellement), ny suys aussy esté païé de mon traicement et gaiges ordinaires, pour estre les comptoirs de S. M. en Hollande aussy tous occupez par les rebelles : non aiant eu, durant ledict temps de trois ans, aultre moien de vivre avecques mes enfans que du peu d'argent et vaisselle qu'avois emporté dudict Hollande avecques moy, qui s'en va aussy à bien près estre consumé... »

Arnould Sasbout, chancelier de Gueldre, disait d'abord, aussi, que la lettre du grand commandeur lui était parvenue trop tard; ensuite, que sa santé n'était pas bonne; puis, que les chemins étaient « si très-dangereux et infréquentables » qu'il ne pourrait se mettre en route sans danger d'être pris par les rebelles; enfin qu'il manquait d'argent pour faire le voyage. Sa réponse est du 4 novembre; elle est écrite d'Arnhem. (Archives du royaume, papiers d'État et de l'Audience.)

(3) Dans cette seconde lettre, il les autorisait à se faire remettre les fonds dont ils auraient besoin par les receveurs de leur résidence, et il leur envoyait une patente contenant commandement à tous gens de guerre de leur donner escorte et convoi.

faire droit, et tous prétendent qu'il le fasse, mais aucun ne lui en donne le moyen. — Tout ce qui arrive de mal est imputé aux Espagnols, sans qu'on y puisse malheureusement répondre, car ce sont eux qui si souvent et avec tant d'insolence ont donné l'exemple des mutineries. — « Quant à moi, — pour-
 » suit Requesens — j'ai fait tout ce qui était humainement possible, depuis
 » que je suis aux Pays-Bas. Dès le premier jour, j'ai prévu qu'on ne saurait
 » soutenir les dépenses que cette guerre entraînait, et que, le pût-on, on ne la
 » terminerait pas, à moins que Votre Majesté ne fût seigneur de la mer... Pour
 » satisfaire à mes devoirs, je ne puis me dispenser de dire ouvertement à
 » Votre Majesté qu'il importe qu'elle prenne promptement une résolution sur les
 » affaires d'ici, en les considérant comme perdues, et qu'elle s'arrange avec les
 » rebelles, sans s'arrêter à d'autres points que celui de la religion : la religion
 » sauve, le reste importe peu... Et que Votre Majesté s'assure que je n'exagère
 » rien dans ce que je lui dis : j'aurais été bien éloigné de lui présenter ce triste
 » tableau, s'il n'y allait pour moi que de la vie; mais le soin de mon honneur
 » et celui de mon âme, qui est le principal, m'obligent à lui rapporter fran-
 » chement et clairement ce qui se passe, afin qu'avec sa grande prudence elle
 » prenne la résolution la plus convenable (1). »

Post-scriptum. Cette lettre était écrite, lorsqu'il a reçu avis qu'une partie des Wallons étant en Hollande s'est mutinée, et a saccagé les vivandiers qui portaient des provisions aux Espagnols.

Par le dernier courrier, il a informé le Roi de l'extrémité où était Julian Romero. Dieu a permis qu'un ou deux jours après, il ait recouvré le jugement, et sa convalescence a fait de tels progrès qu'il pourra bientôt reprendre son service.

Liasse 560.

(1) Yo he hecho todo lo que humanamente he podido, después que estoy en Flandes; y desde el primer día juzgué que era imposible llevarse adelante la costa que aquí había, y aunque se pudiese llevar, que también era imposible acabarse la guerra, sino siendo V. M. señor de la mar..... Y por cumplir con mi obligacion, no puedo dejar de decir claramente á V. M. que conviene que resuelva lo de aquí luego como cosa perdida, y que se concierte con los rebeldes, sin parar en otra ninguna sino en lo de la religion, que como esta quede salva, lo demás se puede sufrir..... Y V. M. esté cierto que no le encarezco nada el término en que quedan las cosas, y que estubiera muy lejos de representarlo, si no me fuera en ello mas que la vida; pero váme el honor y el alma, que es lo principal, en no dejar de referir á V. M. llana y claramente lo que pasa, para que con su mucha prudencia tome la resolucion que mas combenga....

1424. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Saint-Laurent, le 29 novembre 1574.* La manière dont les rebelles ont secouru Leyde, en rompant les digues, montre en eux non-seulement de l'obstination, mais du désespoir. — Rumpff est arrivé à Madrid le 18 novembre, mais il n'a pas encore donné compte au Roi de sa charge. — La réponse que le grand commandeur a faite au mémoire d'Hopperus (1) a satisfait le Roi. Hopperus, à sa demande, lui a depuis remis trois autres mémoires sur la pacification des Pays-Bas : le résumé en est qu'il faut en revenir au gouvernement ancien, et observer les privilèges du pays, particulièrement ceux de Brabant. « Plût à Dieu, dit le » Roi, qu'il en fût ainsi que, moyennant l'observation de leurs privilèges, les » Pays-Bas fussent rendus à la tranquillité! Si même c'était nécessaire, on les » leur concéderait de nouveau (2). » — Le grand commandeur lui donnera son avis sur ces nouveaux mémoires, dont il lui envoie copie en chiffres. — Il n'a pas voulu entendre encore l'envoyé des états de Brabant, ni recevoir ses papiers. — Il comprend qu'il conviendrait de tirer Champagny d'Anvers; mais le moyen à employer à cet effet mérite réflexion. Pour plusieurs motifs d'importance, il ne peut être envoyé à Naples; moins encore faut-il l'envoyer mécontent en Bourgogne, parce qu'il y pourrait beaucoup nuire, s'il avait de mauvaises intentions. Il est donc préférable de dissimuler avec lui pour le moment, et même de lui faire bon accueil, et de lui montrer de la confiance. — L'ingénieur Scipion Campi ne pourra se rendre immédiatement aux Pays-Bas, son concours étant nécessaire en Espagne pour quelques ouvrages.

Liasse 561.

1424. *Mémoire du docteur Thomas Wilson, ambassadeur de la reine d'Angleterre, présenté au grand commandeur de Castille, le 1^{er} décembre 1574.* (*En italien.*) Il demande que le passage de l'Escaut soit libre jusqu'à Anvers pour la compagnie des marchands aventuriers d'Angleterre et pour celle des stapulaires, sans empêchement aucun, selon les traités tant anciens que modernes, et nommément celui que le duc d'Albe conclut avec le grand trésorier d'Angleterre en 1573 (3), et qu'il soit déclaré que les Anglais ne

(1) Voy. p. 152.

(2) ... *Y aun, siendo necessario, se les concederia de nuevo.*

(3) Voy. le tome II, p. 318.

sont pas compris dans l'édit de prohibition, en tout ce qui peut préjudicier à leurs privilèges. — Il demande ensuite que, selon l'art. 5 du traité de 1495, les Anglais rebelles à la reine soient bannis de tous les domaines du roi catholique, et principalement ceux qui ont porté les armes contre elle, ou qui se livrent à des manœuvres continuelles contre le bien public et la tranquillité de l'Angleterre. Il désigne nominativement les personnes qui suivent : 1. Charles, comte de Westmorland ; 2. Christophe Nevil, son oncle ; 3. la comtesse de Northumberland ; 4. Édouard Dacres, faussement nommé baron Dacres ; 5. Egremont Ratcliffe ; 6. Thomas Marckenfeldt ; 7. Norton père ; 8, 9. François et George Norton, ses fils ; 10. Tempest ; 11. Tenney ; 12. Nollarde ; 13. Damby ; 14. Mockel ; 15, 16. Owen et son frère ; 17. Liggon ; 18. Standem ; 19. More ; 20. Gabriel Dennys ; 21. Blackestone ; 22. Jean Nevil, chevalier ; 23. Thomas Stuckley ; 24. Thwing, serviteur de la comtesse de Northumberland, et beaucoup d'autres spécifiés dans un acte du parlement, lesquels seront nommés tête par tête, après que le grand commandeur aura pris une décision à cet égard. — Quant aux fugitifs pour cause de religion, il demande qu'ils soient tenus, en présence d'un notaire public et du magistrat du lieu où ils résident, de reconnaître la reine Élisabeth pour la vraie, indubitable et légitime héritière et princesse absolue du royaume d'Angleterre, de France et d'Irlande, etc. (1). — Par réciprocité, la même chose se fera dans les pays et États de la reine, à l'égard de ceux qui sont vassaux du roi catholique. — Outre les deux principales demandes énoncées ci-dessus, Wilson aura encore à entretenir le grand commandeur de plusieurs choses particulières.

Secrétaires provinciales, liasse 2579.

1426. *Substantial de la réponse donnée par monseigneur le grand commandeur de Castille, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le Roy, à l'ambassadeur de la royne d'Angleterre, sur les poinctz contenuz en son escript.* (Titre littéral de la pièce, qui est en français et sans date.)

« Que jà soit, pour plusieurs raisons évidentes cy-devant proposées en la communication d'Angleterre, il ne conviègne permectre le cours de la marchan-

(1) *Per ricognoscere la regina Elizabetha esser vera, indubitata et legitima herede, et principessa assoluta del regno d'Inglaterra, Francia, Hibernia, etc.*

dise par la rivière de l'Escault pendant la rébellion de ceulx de Flissinghes, tenants la bouche d'icelle rivière, et que les Anglois se doibvent en toute raison contenter d'estre traictez en ce regard comme tous les aultres alliez de Sa Majesté, mesmes comme les propres subjectz, selon les traictez, toutesfois, puisque l'on voit la royne d'Angleterre tant désirer le passage par ladicte rivière pour les compaignies d'aventuriers et stapulaires de son royaume, affin de povoir plus facilement et à moindre frais venir en Anvers, soubz assurance qu'ilz offrent donner de non traffiquer avec les rebelles, ny leur payer quelque chose pour le passage, ny aultrement les assister ny favoriser, Son Excellence, au nom de Sa Majesté Catholique, désirant complaisre ladicte dame royne, et accommoder lesdicts marchans, consent, par forme d'essay et provision, que lesdicts marchans, stapulaires et aventuriers puissent entrer et sortir avec leurs bateaulx et denrées, venans et allans marchandement, par ladicte rivière de l'Escault, nonobstant la prohibition générale faicte au contraire, et ce pour les marchandises qui seront creues ou proviendront originèlement dudict royaume d'Angleterre seulement, aussy pour celles qu'ilz voudront transporter d'icy, pour estre vendues, distribuées et consommées audict Angleterre, et non aultrement, en payant les droictz accoustumez à Sa Majesté, et pourveu que pour passage n'ayent à payer quelque chose aux rebelles, à quelque tiltre ou couleur que ce soit, ny de négociier ou traffiquer avec eulx, ny aussi faire ou practiquer chose au desservice de Sa Majesté, ou contre le bien et repos du pays, ny les favoriser ou assister, directement ny indirectement : à peine non-seulement d'estre descheuz de ceste provision, mais aussi d'estre puniz comme fauteurs et adhérens desdicts rebelles et ennemis, et que à ces fins donneront seureté souffisante lesdicts marchans, telle que sera advisé. Mesmes, afin que on ne puisse avoir quelque doubte de fraulde ou sinistres practiques, ne pourront venir en plus grand nombre que de trois ou quatre batteaulx pour ung coup, lesquelz, au sortir du lieu et à l'entrée, tant deçà que delà la mer, seront visitez deument par commis à ce ordonnez, pour veoir quelles marchandises ilz portent, et s'il n'y a chose défendue, ou vivres, armes ou provisions de guerre, plus de ce qu'ilz ont de besoing pour leur passage, sans fraulde, et à condition aussy que, devant user de cestedicte provision et congé, sera donné ordre en Angleterre à ce que les subjectz de Sa Majesté puissent jouir de toutes libertetz, droictz et franchises dont ilz usoyent devant

les derniers arrestz, et tous les griefs de nouveau faictz illecq aux marchans et subjectz de par deçà soyent ostez, selon mesmes l'accord dudict dernier accord faict avec le duc d'Albe, comme lesdicts griefz sont mis en ung escript à part icy joint, et dont les commissaires de Sa Majesté Catholique ont traicté dernièrement avec ceulx de ladicte dame royne. Le tout, sans préjudice de l'estaple de Bruges, quant auxdicts stapulaires.

» Et, au regard des personnes que ledict ambassadeur requiert estre expulsez des pays du Roy, comme estans rebelles et ayants conjuré, conspiré et porté armes contre la Majesté de ladicte dame et son Estat, Son Excellence, sans insister de la formalité que ladicte réquisition ne se faict par lettres expresses d'icelle Sa Majesté Réginale, portant spécifiquement les noms et surnoms de ceulx qu'elle déclare rebelles (selon que aultrefois lesdicts Anglois ont soustenu se debvoir faire), mais veullant avoir foy aux lettres de crédece dudict ambassadeur, déclare que, sur ladicte réquisition, les fera sortir des pays de l'obéissance de Sa Majesté par deçà, en faisant aussy réciproquement par ladicte dame partir de son royaume ceulx que Sa Majesté Catholique ou son lieutenant général requérera estre chassés d'Angleterre comme rebelles. Mesmes, pour ce que une bonne partie des provinces de Hollande et Zellande sont rébellées, ayant prins les armes contre Sa Majesté, leur prince naturel et souverain seigneur, requiert et entend que l'accès et entrée au royaume d'Angleterre soit prohibée à tous les inhabitans desdictes villes rebelles, selon la déclaration et spécification faicte par lettres expresses de Sadicte Majesté Catholique à ladicte dame, qu'elle enverra présentement; comme pareillement, que soit interdit et défendu à tous subjectz dudict royaume d'Angleterre de négocier, traffiquer ou converser èsdictes villes, durant le temps de leur rébellion, et ne les assister ou favoriser, directement ou indirectement, conformément à tous les traictez de paix, entrecours et estroicte alliance, afin que sincèrement et de bonne foy soit satisfait réciproquement à l'obligation que Leurs Majestez ont l'une vers l'autre, pour observance de bonne et vraye amitié, voisinance et alliance perpétuelle.

» Et quant à ceulx qui se sont retirez du royaume d'Angleterre pour le seul faict de leur conscience, sans avoir faict aucune conspiration, conjuration ny machination contre la Majesté de ladicte royne, vivans icy quietly en la religion ancienne, catholique et romaine, en laquelle ilz sont esté insti-

tuez, n'y a pour quoy les deschasser et bannir du pays, ny comme aussy samble seroit chose indigne de la grandeur et réputation de Leurs Majestez d'exiger d'eulx (veu mesmes leurs qualitez si basses) la recognoissance mentionnée audict escript exhibé par ledict ambassadeur, assçavoir : qu'ilz tiennent leurs roix et princes pour légitimes et droicturiers, comme si le droict de leurs couronnes dépendoit de cela ; et, pour le regard de Sa Majesté Catholique, ne le demande ny voudroit aulcunement.

» Touchant les aultres poinctz particuliers que ledict ambassadeur diet avoir encoires à déclairer à Son Excellence, icelle les entendra volontiers, quand il voudra les proposer. »

Secrétaireries provinciales, liasse 2579.

1427. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1574.* Il a déjà informé le Roi de la convocation qu'il avait faite de plusieurs gouverneurs, prélats et présidents. Dans les dépêches en français, il lui rend compte de ce qui leur a été proposé et du résultat de leurs délibérations ; ici il se bornera à dire que la proposition du conseiller d'Assonville fut plus longue qu'il n'eût voulu et qu'il ne l'avait ordonné, et qu'elle contenait même plusieurs impertinences (1). Les paroles que Requesens adressa à l'assemblée en langue espagnole sont textuellement celles dont il envoie copie au Roi (2). Il aurait souhaité qu'il n'en fût pas dit davantage ; mais la plupart des membres de l'assemblée n'entendaient pas l'espagnol, et il fallait leur parler aussi en français. — Un des motifs qui le portèrent à réunir cette junte, fut de montrer quelque confiance à ceux du pays, en leur communiquant ce qui du reste était généralement connu, c'est-à-dire les ouvertures faites par différents princes pour la pacification des troubles, et les réponses des rebelles ; il voulut aussi faire cesser l'opinion, répandue parmi le peuple et même parmi les autres classes de la nation, qu'on ne faisait pas tout ce qui était possible pour mettre un terme à la guerre. — Il réunit cette junte quatre ou cinq fois ; dans ces assemblées on discourt de tous les maux du pays, et, comme chacun fut invité à dire librement son avis, il y en eut de fort étranges. La plupart tendaient à ce que les étrangers sortissent du

(1) Y dixo en ella algunas impertinencias....

(2) On les trouvera dans l'Appendice relatif au congrès de Breda.

pays, et qu'on en revînt en tout au gouvernement ancien (1). — Si chacun des membres de la junte eût donné son opinion par écrit, la chose eût été extrêmement longue; d'ailleurs quelques-uns des avis exprimés auraient renfermé beaucoup d'extravagances, spécialement celui du chancelier de Brabant, qui était étrange au dernier point (2) : c'est pourquoi le grand commandeur en fit faire le résumé qu'il envoie au Roi, et qui, ayant été lu à la junte, fut approuvé par elle (3). Le seigneur de Rassenghien a été le seul à qui il ait demandé son avis par écrit, parce que celui-ci fut écouté avec le plus d'attention (4); il envoie également cet avis au Roi. — Leoninus est déjà parti avec sa commission (5). — Au cas que les rebelles veuillent réellement traiter, le grand commandeur a désigné, pour ses commissaires, Rassenghien, le chancelier de Gueldre, le président de Hollande et le même Leoninus. — Il a paru à propos de prendre pour point de départ la requête des rebelles : car, si l'on en vient à un arrangement, il sera plus conforme à la réputation du Roi qu'eux supplient et que lui accorde, et l'on n'a pas cru devoir différer davantage de leur fournir l'occasion de se prononcer à cet égard, vu l'extrémité où se trouvent réduites les affaires, et la lenteur que l'Empereur apporte dans sa négociation. On n'a pas en effet appris encore que le comte de Schwarzbourg soit arrivé dans les provinces révoltées. — Le docteur Halver, que le duc de Bavière a envoyé à Bruxelles (6), insiste toujours afin que son maître soit choisi pour médiateur; ce serait le meilleur, selon lui. Des démarches dans le même sens ont été faites auprès du grand commandeur par Antoine Masting (?), venu également à Bruxelles avec une commission du duc, en même temps que pour les affaires de sa factorerie et pour celles de Jean-Charles Foucker. Ce Masting lui a dit que le duc se rendrait, s'il le fallait,

(1) *Yo los junté quatro ó cinco vezes, y se discurrió de todos los daños del pays; y con lo que se les propuso que cada uno digese libremente su parescer, los huvo harto estraños, y los mas tiravan á que saliessen fuera los forasteros, y que se bolviesse en todo al gobierno antiguo....*

(2) *.... Fuera cosa muy larga hazer que cada uno diesse su parescer en escripto, y se vieran en algunos dellos muchos disparates, especialmente en el del chanciller de Bravante, que es estrañisimo....*

(3) On le trouvera dans l'Appendice déjà mentionné.

(4) *.... Fué el que mas se entendió y mas attentadamente....*

(5) Voy. la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 405-407.

(6) Voy. pp. 170 et 178.

aux Pays-Bas, pour présider en personne aux négociations. Il l'a entretenu longuement des peines que son maître s'était données afin que le Roi fût compris dans la ligue de Lansperg, contrairement aux intentions de l'Empereur. — Tout cela fait supposer à Requesens que la meilleure intelligence ne règne pas entre l'Empereur et le duc, et que ce dernier serait bien aise de brouiller le Roi avec S. M. I. : ce qui ne conviendrait nullement. C'est pourquoi il s'est appliqué à amuser les deux ministres du duc, en les assurant toujours que le Roi avait la plus grande affection comme la plus grande confiance envers leur maître, mais en leur faisant sentir aussi qu'il ne convenait pas pour le moment que le docteur Halver allât remplir sa commission en Hollande; et, chaque semaine, il informe de tout ce qui se passe le comte de Montea-gudo, afin que l'Empereur l'apprenne par lui, et qu'il se guérisse ainsi de ses soupçons et de sa jalousie, lesquels ne sont pas petits, selon ce qu'on rap-
 porte à Requesens (1).

Déjà il a rendu compte au Roi de la mutinerie des Espagnols : il lui envoie maintenant, pour qu'il connaisse tout ce qui s'est passé depuis, copie de sa correspondance avec don Rodrigo Zapata, M. de Hierges et le mestre de camp Valdès, ainsi que de l'instruction qu'il a donnée en dernier lieu à Juan Osorio de Ulloa. Cette mutinerie consommée dans de telles conjonctures, et lorsqu'on devait si peu aux soldats, le chagrine au dernier point; c'est une méchanceté et une trahison sans exemple. Les ennemis n'ont pas manqué d'occuper immédiatement les places et les forts abandonnés par les Espagnols; Harlem, Amsterdam et tout le reste de la province sont exposés au plus grand danger. — Requesens se voit dans la plus triste situation du monde. Il en est de même de tous ceux du conseil, qui ne savent quel avis lui donner : car, si même l'on avait de l'argent pour payer les Espagnols, il ne convien-drait pas de le faire, à cause de l'exemple par rapport aux autres nations; et, en supposant qu'ils consentent à rentrer dans le devoir, en étant payés ou non, il est clair qu'ils voudront préalablement être amnistiés : « or, je ne sais — » dit Requesens — comment on peut leur pardonner une aussi grande trahison » que celle dont ils se sont rendus coupables, et c'est pourquoi je me plains » beaucoup que M. de Hierges n'ait pas persévéré à défendre contre eux le

(1) Para quitalle los celos y sospechas que tiene, que me dicen que son muchas.